

### Qu'est-ce que le Coronavirus COVID 19 ?

Les coronavirus (CoV) forment une grande famille de virus qui provoquent des manifestations allant du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le COVID-19 est une nouvelle souche de coronavirus qui n'a pas encore été identifiée chez l'homme.

Les signes courants d'infection sont la fièvre, la toux, l'essoufflement et la dyspnée. Les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques existantes semblent être plus vulnérables aux symptômes graves.<sup>1</sup>

### Quelles sont les précautions<sup>2</sup> à prendre ?

Certaines mesures simples permettent d'empêcher la propagation des virus de la grippe, des coronavirus ou d'autres virus:

- Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- Couvrez-vous la bouche et le nez lorsque que vous tousez et éternuez
- Evitez les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes de maladie respiratoire (p.ex : toux et éternuements)
- Ne cédez pas à la panique ;-)

**En conformité avec les consignes des Affaires étrangères, le BIJ déconseille les voyages à l'étranger et ce, au moins jusqu'au 4 avril 2020**

**Voici les consignes des affaires étrangères datées de ce lundi 16/03. Ces consignes sont régulièrement mises à jour. Consultez le site web du SPF Affaires étrangères [https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger)**

Des mesures sont prises dans le monde entier en vue de freiner la propagation du coronavirus Covid-19 et d'enrayer la pandémie. Tant de pays adoptent des mesures de quarantaine ou ferment leurs frontières qu'un franchissement normal de celles-ci ne peut être garanti.

**Tous les voyages à l'étranger sont dès lors déconseillés.**

Les personnes se trouvant actuellement à l'étranger doivent en premier lieu s'adresser à leur compagnie aérienne ou aux autorités locales pour assistance. En cas d'urgence, l'ambassade de Belgique compétente pour le pays dans lequel on se trouve peut être contactée.

Le coronavirus (COVID-19) a été reconnu comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. Le virus se répand à travers le monde entier et peut dès lors avoir un impact sur vos déplacements et voyages. Ces déplacements et voyages ne contribuent pas à freiner la propagation du virus.

<sup>1</sup> <https://www.info-coronavirus.be/fr/info-2019-ncov/>

<sup>2</sup> <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Les conseils aux voyageurs sont régulièrement mis à jour par pays en fonction de l'évolution de la situation et des informations disponibles. Chacun est invité à les consulter si nécessaire

### **Que passe-t-il avec votre projet en cas de report ou d'annulation ?**

- 1) Vérifiez **les informations et mesures officielles (affaires étrangères, consulats, ambassades...)** indiquées aux ressortissants en provenance du pays concerné/affecté.
- 2) Informez votre agence nationale de la situation et des mesures envisagées (annulation, report de l'activité, remplacement par un autre participant...).
- 3) Sur base de ces informations et en concertation avec votre Agence Nationale, le cas de « Force majeure » sera appliqué. En cas de report, les périodes de réalisation des projets pourront être étendues.

**Le télétravail est favorisé au BIJ, contactez-nous prioritairement par e-mail. Des permanences téléphoniques sont toutefois organisées.**

**Vous désirez des infos en continu sur le coronavirus :**

<https://www.info-coronavirus.be/fr/>

[https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger)